

Trait d'Union



Mortrée



Chailloué



Essay



Sées



Actualités p.4-5
Succès de la soirée Piaf,
Tour d'Argentan,
Animations de mars...



Dossier p.6-8
CdC des Sources de
l'Orne : le territoire
s'agrandit



Zoom sur p.9
Dimitri Denis,
arbitre du Sées
Football Club

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Recensement militaire

**ÉTAPE 2
LE RECENSEMENT**

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 18 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

Les jeunes de 16 ans habitant sur la commune de Sées doivent se faire recenser après leurs dates d'anniversaire au secrétariat de la Mairie. Ils doivent être munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui est notamment nécessaire pour se présenter aux examens dont le permis de conduire et concours publics avant l'âge de 25 ans.

Régularisation :

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD). Il permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation à une cérémonie de citoyenneté (si la mairie en organise).

ATTENTION en cas de perte de l'attestation :

Vous devez vous renseigner au Centre du Service National de CAEN situé au 9 rue Neuve Bourg l'Abbé, au 02.31.38.47.50 ou à csncaen@gmail.com

Elections



Les nouveaux habitants de Sées ont jusqu'au 31 décembre pour se faire inscrire sur les listes électorales de la commune. Les jeunes de 18 ans doivent s'inscrire volontairement jusqu'au 31 décembre. Dans le cas où ils ne se sont pas inscrits, ils le seront d'office dans la commune où ils ont effectué leur recensement militaire.

PIÈCES ORIGINALES À FOURNIR :

Une carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les personnes hébergées :
Il est nécessaire de fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois, une pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation manuscrite précisant que l'intéressé est bien hébergé à la même adresse.

Il est demandé aux habitants déménageant au sein même de la commune de se présenter au secrétariat de la mairie pour qu'une régularisation de leur adresse soit effectuée.

Les habitants déménageant à l'extérieur de Sées doivent quant à eux s'inscrire dans la nouvelle commune.

Autorisation d'urbanisme



Les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être demandées pour réaliser des travaux de construction, d'extension, de ravalement, de pose de toiture ou de clôture.

Une déclaration préalable doit être faite pour les travaux de ravalement qui viendront modifier l'aspect extérieur initial de l'habitation, pour la construction de nouvelles habitations, pour les extensions inférieures à 20 m² et celles inférieures à 40 m² situées en zones urbaines du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

Un permis de construire doit être demandé pour les constructions ou extensions de plus de 20 m², pour les changements de destination (transformation d'un commerce en habitation etc.) et pour les extensions de plus de 40 m² situées en zones urbaines du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

Les déclarations d'ouverture et de fermeture doivent être déposées à la mairie au commencement du chantier et à sa clôture. Une attestation d'achèvement et de conformité des travaux doit être déposée en mairie par le propriétaire à l'aide de l'imprimé joint avec l'autorisation.

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat de la mairie au 02 33 81 79 70.



Les Sources de l'Orne

C'est le nom que vient d'adopter notre nouvelle communauté de communes. Nom évocateur s'il en est, les sources deviennent ruisseau, rivière et fleuve, et arrosent ainsi tout un pays.

Ce nouveau pays est né avec l'arrivée de 14 communes. A partir du 1er janvier 2013, la CdC du pays de Mortrée, une partie de la CdC du pays d'Essay et la commune de Chailloué sont venues nous rejoindre, pour former la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

Aujourd'hui, Sées se trouve au centre de ce nouveau territoire. De nouvelles opportunités s'offrent à nous, de nouveaux défis nous sont proposés.

Ce sont donc maintenant 44 délégués, dont 10 sagiens qui siègent au conseil communautaire. L'enjeu qui nous est proposé est surtout de créer des modes d'échanges les plus constructifs possibles, entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Bien sûr, des différences existent entre ces deux entités. Il appartient à tous les délégués de gommer ces différences, afin que tous les habitants de la CdC puissent en tirer parti.

2013 sera une année de transition pour la CdC, avant les élections municipales de 2014 où d'autres personnes seront peut-être appelées à siéger. Une année à mettre à profit pour se déterminer sur le choix d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et son périmètre. Une année aussi pour élaborer de nouvelles compétences, notamment pour l'assainissement collectif et l'alimentation en eau potable.

A terme, les Sources de l'Orne avec toutes les compétences qui lui seront allouées, irrigueront la nouvelle CdC pour le mieux-être de tous ses habitants.

Votre maire, Jean-Yves HOUSSEMAINE

■ Trait d'Union mars 2013

Magazine mensuel de la Ville de Sées
Directeur de la publication : **Jean-Yves Houssemaine**
Rédactrice : **Elodie Boutrois**
PAO : **Kelly Marconnot**
Photographies : © G. et Ikmo-ned (Une-page 6)
Imprimerie : **Copydem - Sées**

■ Mairie de Sées

Place du Général de Gaulle
61500 SÉES
Tél. : 02 33 81 79 70
Fax. : 02 33 28 18 13
E-mail : mairie@sees.fr
Site internet : www.ville-sees.fr

Ovation à la soirée Piaf

Le 16 février dernier, le concert-spectacle « Piaf L'Éternelle » a affiché complet. Plus de 300 personnes sont venues entendre et applaudir l'interprétation des plus grands succès de la même Piaf. A noter la performance des jeunes du Jardin Musical, notamment celle de Lisa âgée de 8 ans. Succès pour le premier spectacle de l'année, qui ouvre donc l'année dédiée à la musique sous les meilleurs auspices.



Des artistes proches du public...

Joyeuses vacances de février

35 enfants ont profité des activités du centre de loisirs pendant les vacances de février. Quinze jours sur le thème de la cuisine avec la création journalière des goûters et du déjeuner une fois la semaine. Peut-être de quoi aiguïser quelques vocations ! Les sorties hors les murs étaient aussi au programme avec la piscine et la patinoire à Alençon.



Animation à l'occasion de Mardi Gras

Motor Hotel au Rex le 16 mars

Motor Hotel, c'est un concert dessiné. Mais qu'est-ce donc qu'un concert dessiné ? Entre performance artistique et prouesse musicale, ce spectacle lie deux artistes : Bertrand Boulbar, musicien et Vincent Gravé, dessinateur. Cette curiosité, proposée par la Médiathèque départementale, est à découvrir au Rex le samedi 16 mars à partir de 17 h. et, c'est gratuit !

Rénovation de la Tour d'Argentan

La Tour d'Argentan, emblème du carrefour de la basilique, trône désormais fièrement. Les travaux de rénovation des menuiseries et de la toiture sont terminés. Ces derniers ont été menés en février par l'entreprise Lasseur et la Menuiserie Sagienne. D'un coût total de 15 000 € H.T, dont 5 250 € pris en charge par le 1% Paysage et Développement, cette action participe à la sauvegarde du patrimoine sagien. Une mise en lumière sera prochainement étudiée par les élus.



Coups de courant pour travaux

Le vendredi 22 mars, de 9 h. à 13 h., des coupures de courant seront effectuées par ERDF afin de réaliser des travaux, dans les quartiers et lieux-dits suivants : le Plessis, les Perriers et la Picarderie.

En mars, place aux poèmes !

Le Printemps des poètes fait son retour chaque année au mois de mars. La médiathèque de Sées vous propose d'écouter une série d'œuvres lues par des jeunes fréquentant l'établissement et mis en musique par les élèves de l'école municipale de musique. Le thème, la musique au fil des saisons, mettra en lumière les poètes François Coppée, Paul Verlaine, Germain Nouveau, Théophile Gautier, Charles d'Orléans, Anna de Noailles et Georges Chennevière. Samedi 23 mars, à 15 h.30. Durée : 1h. Gratuit, ouvert à tous.



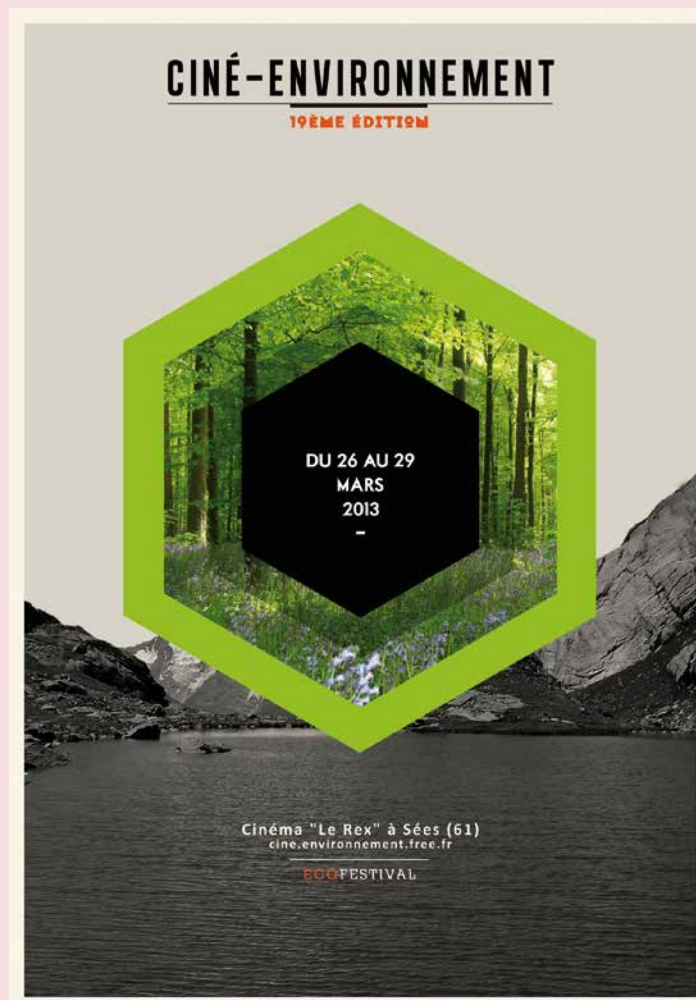
Bureau de poste : service assuré

Suite à l'incendie qui s'est déclaré au bureau de poste, la ville s'est mobilisée pour assurer aux Sagiens une continuité de service. Le dépôt de courrier (de 15 h.45 à 16 h.30) et l'utilisation des boîtes postales (entre 8 h. et 10 h.) se tiendra donc dans le centre de courrier provisoire installé sur la zone artisanale, dans les anciens locaux de Moto Rider, rue A. Mottin. Un relais est ouvert par la Poste à la Maison de la presse pour les opérations courantes telles que l'achat de fournitures (timbres, enveloppes...) et le retrait des colis. Les plages horaires d'ouverture sont : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7 h.15 à 12 h.30 et de 14 h. à 19 h.15, jeudi de 7 h.15 à 12 h.30 et dimanche de 9 h. à 12 h.30.



19^e édition du Ciné Environnement

Du 26 au 29 mars, les cinéphiles pourront prendre place au Rex et profiter d'une programmation axée à la fois autour de l'environnement mais aussi de la découverte : les dangers des pesticides et de la pêche intensive, la vie d'un homme aux confins de la Patagonie ou le voyage le long du fleuve Narmada (Inde)... Une exposition sera également visible dans le hall de l'Hôtel de ville à partir du 11 mars sur l'histoire du film documentaire. Plus d'informations sur le site <http://cineenvironnement.wordpress.com>.



L'année de la musique continue avec l'histoire de M. Jean...

Une ville, un quartier et sa librairie. Jean, "Monsieur Jean" comme on l'appelle est le jeune libraire. En ce mardi d'automne, il pleut. La librairie est vide, aucun client. C'est normal, ce temps n'invite pas à sortir. Mais, une jeune fille entre, trempée, frigorifiée... Pour découvrir la suite de l'histoire, rendez-vous le 23 mars à 20 h.30 au centre polyvalent. Ce spectacle est interprété par l'Alliance Musicale de Sées, les chorales du Saosnois (Mamers et Saint-Cosme-en-Vairais), d'Arçonnay et de l'école de musique de Sées, avec la participation du récitant, Dany Chanroux. Gratuit.



Communauté de Communes des Sources de l'Orne : Le territoire s'agrandit

Au 1^{er} janvier 2013, la fusion-extension des Communautés de Communes du Pays de Sées, du Pays de Mortrée, du Pays d'Essay et l'intégration de la commune de Chailloué a permis de former la Communauté de Communes des Sources de l'Orne. Quatorze nouvelles communes du territoire ont ainsi étendu le périmètre du Pays de Sées datant de 2007.

Quelles sont les communes membres et les représentants ? Quelles sont les compétences choisies pour ce nouveau regroupement ? Ce sont autant de questions auxquelles le Trait d'Union va répondre à travers le dossier du mois.

Les communes

Elles sont aujourd'hui 26 : Alménèches, Aunou-sur-Orne, Belfonds, La Bellière, Boissei-la-Lande, Boitron, Le Bouillon, Bursard, Le Cercueil, Chailloué, La Chapelle-près-Sées, le Château d'Alménèches, Essay, La Ferrière-Béchet, Francheville, Macé, Marmouillé, Médavy, Montmerrei, Mortrée, Neauphe-sous-Essay, Neuville-près-Sées, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Hilaire-la-Gérard, Sées et Tanville.

L'espace géographique

En comparaison avec l'ancienne zone du Pays de Sées, le territoire s'est étendu au Nord vers Chailloué, au nord-ouest vers Mortrée et au sud-est vers Essay.

Le bassin de population

En passant de 12 à 26 communes, le bassin de population de la Communauté de Communes est aujourd'hui de plus de 12 000 habitants.

Les délégués communautaires, représentants des communes

44 élus titulaires des différentes communes forment le conseil communautaire. A cela s'ajoute les élus suppléants dont la répartition est identique à celle des titulaires. La ville de Sées dispose de 10 représentants titulaires et de 10 représentants suppléants.

Le bureau de la communauté de communes est formé de 26 représentants, issus des 26 communes. Les membres du bureau avec leur fonction sont les suivants :

Alménèches : Paul Vinet, maire, membre de la CdC.
Aunou-sur-Orne : Daniel Louvel, maire, membre de la CdC.
Belfonds : Jean-Pierre Rolland, maire, membre de la CdC.
La Bellière : René Geslin, maire, membre de la CdC.
Boissei-la-lande : Daniel Jaubleau, maire, membre de la CdC.
Boitron : Patrick Fleuriel, maire, membre de la CdC.
Le Bouillon : André Drouaire, maire, membre de la CdC.
Bursard : Eric Le Carvenec, maire, membre de la CdC.
Le Cercueil : Stellan Bettefort, maire, membre de la CdC.
Chailloué : Marcel Riant, maire, 8^e vice-président de la CdC en charge du personnel technique.
La Chapelle-près-Sées : Jacques Septier, maire, membre de la CdC.
Le Château d'Alménèches : Didier Leriche, maire, 6^e vice-président de la CdC en charge de la voirie.
Essay : Jean-Claude Descamps, maire, 3^e vice-président de la CdC en charge du développement économique.
La Ferrière-Béchet : Azer Coupry, maire, membre de la CdC.
Francheville : Guy-Raoul d'Harambure, maire, 1^{er} vice-président de la CdC en charge des finances.
Macé : Jean-Pierre Fontaine, maire, président de la CdC.
Marmouillé : Henri Lecoœur, maire, membre de la CdC.
Médavy : Vincent Six, maire, membre de la CdC.
Montmerrei : Claude Duval, maire, membre de la CdC.
Mortrée : Marc Richard, maire, 4^e vice-président de la CdC en charge du scolaire.
Neauphe-sous-Essay : Roland Bergue, maire, membre de la CdC.
Neuville-près-Sées : Paul

Godefroy, maire, membre de la CdC.
Saint-Gervais-du-Perron : Damien Roger, maire, 7^e vice-président de la CdC en charge des affaires sociales.
Saint-Hilaire-la-Gérard : Michel Levesque, maire, membre de la CdC.
Sées : Jean-Yves Houssemaine, maire, 2^e vice-président de la CdC en charge de l'assainissement collectif.
Tanville : Guy Cousin, maire, 5^e vice-président de la CdC en charge de l'environnement.

Les compétences

Dans la limite de l'intérêt communautaire, la CdC exerce certaines compétences librement choisies parmi celles dites obligatoires, optionnelles et facultatives. Le choix se fait en conseil communautaire. Ainsi, les compétences décidées le 24 janvier dernier sont les suivantes :

Parmi celles obligatoires :

Développement économique : actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques ; développement de toute nouvelle zone d'activités créée sur un terrain de la CdC.



■ Interview de Jean-Pierre Fontaine, Président de la CdC



Trait d'Union : Pouvez-vous présenter la CdC des Sources de l'Orne ?

J-P Fontaine : La Communauté de Communes des Sources de l'Orne se compose de 26 communes, de 12 709 habitants répartis sur trois cantons, d'un pôle-centre Sées, de pôles secondaires avec écoles et commerces de proximité que sont Mortrée, Alménèches, Essay et Chailloué. Ce territoire compte des infrastructures importantes pour son développement : A28 et A88 avec des accès à Sées et Mortrée, un accès rapide vers Paris par Mortagne-au-Perche, l'accès à la totalité du réseau ferroviaire avec les gares de Sées et Surdon.

T.U : Quel est l'intérêt d'une CdC dans le développement territorial local ?

J-P F : Cela permet d'avoir une vision globale d'aménagement sur un plus grand territoire, d'entreprendre des réalisations que chaque commune ne pourrait faire seule. C'est un outil de mutualisation.

T.U : Comment sont faits les choix de compétences ?

J-P F : Nous avons repris les compétences des uns et des autres et les avons additionnées dans une volonté de ne rien rétrocéder aux communes. Dans le cas contraire, les communes auraient récupéré des charges supplémentaires.

.../...

Aménagement de l'espace : mise en place de réflexions et d'actions pour l'aménagement d'espace notamment en matière de développement durable ; élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et définition de son périmètre.

Parmi celles optionnelles :

Voirie : création, aménagement et entretien des voiries communales, des chemins ruraux et des accessoires tels que les parcs de stationnements, les pistes cyclables, les trottoirs, accotements et talus, les ouvrages d'art, l'éclairage public etc. exclusion faite du fleurissement ; entretien des espaces du domaine privé des communes de moins de 1 500 habitants.



Enseignement : entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement public (niveau maternelle et primaire) ; construction de nouveaux équipements ; participation dans les SIVoS ; fixation des règles de sectorisation des écoles.

Environnement : amélioration de la qualité environnementale du territoire (assainissement, hydraulique agricole) ; prise en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et du service d'assainissement collectif ; réhabilitation d'installations individuelles

provoquant des nuisances ; collecte et traitement des ordures ménagères ; entretien et restauration des cours d'eau pour la lutte contre les inondations.

Logement - cadre de vie : étude et mise en œuvre de programmes en faveur de l'habitat ; créations de logements neufs ou d'anciens logements à loyers modérés sur des terrains de la CdC ; réhabilitation d'immeubles pour la location.

Culture, sports, loisirs, tourisme : construction et entretien de nouveaux équipements à vocation culturelle, sportive, touristique et de loisirs ; conception et financement de documents touristiques ; développement de la randonnée (pédestre, équestre, VTT) par un balisage, un aménagement et sa promotion.

Social : création et gestion de structures pour la petite enfance ; étude et réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées ; création d'un « Relais des Services Publics » ; maintien et amélioration de l'offre de soins.



Parmi celles facultatives :

Secours – incendie : prise en charge du contingent départemental incendie.

Solidarité intercommunale : apport d'une aide aux associations à caractère communautaire et intercommunal, dont le siège social est sur le territoire ; prise en charge du refuge agréé pour les animaux errants.

T.U : Quels sont les projets à venir ?

J-P F : En 2013, pour Sées, il y a aura la réfection des écoles de la Lavanderie et Louis Forton ainsi que la remise en état de certaines rues. Par la suite, viendront la réfection de la traversée du bourg de Mortrée en plusieurs tranches et, la construction d'un groupe scolaire à Alménèches. Une étude d'investissement dans les énergies renouvelables est également en cours.

T.U : Que peuvent attendre les usagers des communes membres, notamment celles nouvellement arrivées ?

J-P F : Je tiens à apporter une précision. Il n'y a pas, à proprement parlé, de communes nouvellement arrivées.

La CdC du Pays de Sées comptait 8 000 habitants. La loi exigeait la disparition des Communautés de Communes de moins de 5 000 habitants. Rester tel quel était donc possible. Le choix du Conseil communautaire n'a pas été celui-ci car autour de nous, aucune CdC n'avait plus de 5 000 habitants. Nous étions donc à l'écoute des différentes demandes.

Les CdC du Pays de Mortrée (excepté Vrigny), du Pays d'Essay (excepté Aunay-les-Bois et Neuilly-le-Bisson) et la commune de Chailloué ont souhaité une fusion. Au 31 décembre, les CdC ont été dissoutes pour voir naître, au 1^{er} janvier 2013, la CdC des Sources de l'Orne.

Ainsi, les usagers peuvent attendre une harmonisation des services apportés bien que beaucoup de choses restent à faire.

T.U : C'est annoncé, deux entreprises vont s'installer sur la zone d'activités. D'autres sont-elles prévues ?

J-P F : Oui, d'autres sont prévues mais nous ne pouvons en dire plus pour le moment.



Dimitri Denis, 10 ans d'arbitrage au sein du Sées Football Club

Ce jeune homme a débuté au Sées football club en tant que joueur lorsqu'il était enfant. Il a passé les différentes catégories. Arrivé au lycée, il choisit une seconde générale et technique option « sport » à Argentan et, fait un stage en arbitrage où il découvre les règles et la mise en pratique. C'est le début d'une passion ! A 16 ans, il devient officiellement arbitre et démarre une nouvelle carrière dans le monde du football amateur.

Pendant trois ans, il continue le football à la fois en tant que joueur et arbitre. Passant les échelons jusqu'à celui de jeune arbitre fédéral, il doit alors faire un choix. Le plaisir de cette fonction et les rencontres de haut niveau auxquelles il assiste le dirigent naturellement vers l'arbitrage.

Selon Dimitri, les qualités nécessaires pour tenir ce rôle sont les suivantes : avoir pratiqué le football et en être passionné, être sportif car l'arbitre est sans doute la personne qui court le plus lors d'une rencontre, avoir une attitude et une prestance afin de ne pas se laisser marcher sur les pieds. Il serait sans doute judicieux d'ajouter

qu'il faut savoir rester zen, car l'arbitre est bien souvent mis à mal. Les conflits voire les actes de violences arrivent.

Après neuf années passées à arbitrer un nombre minimum de vingt matchs par an, il a donc reçu une médaille de distinction de la Ligue bas-normande de football.

Dimitri Denis affiche un grand sourire et ne tarie pas d'éloges sur le Sées Football Club. « C'est un club où l'on se sent bien ! Les dirigeants sont présents derrière nous et sont investis. Tous sont bénévoles ! »

Le Sées football club compte aujourd'hui 160 licenciés, toutes catégories confondues. Le recrutement de jeunes joueurs se porte bien, ce qui n'est pas forcément le cas pour l'arbitrage. Les dirigeants invitent donc tout jeune intéressé à se présenter. Le stade est ouvert !

Vie Sagiennne



La chorale des aînés Sées chantant se prépare à la journée « Interchorales » du 7 avril, proposée à Sées.



Début février, le CAAC a remis de nombreux lots aux gagnants de l'animation de Noël tout en les remerciant de leur fidèle participation.



Le Club de l'Amitié de Sées s'est réuni fin janvier pour faire le point sur les futures animations 2013.



Les jeunes du BTS DATR ont rendu les conclusions de leur enquête sur les attentes de la jeunesse en matière d'animation.

DATES À RETENIR

Samedis 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2013

Vente et dépôt de vêtements d'occasion, par l'Association familiale, au 26 rue Conté, de 9 h.30 à 12 h.30. Renseignements : 02 33 27 82 68

Sam. 2 mars 2013

Atelier calligraphie à la médiathèque Emile Zola, de 14 h. à 16 h. Renseignements : 02 33 27 01 44

Dim. 3 mars 2013

14^e salon de la carte postale et des collections au Foyer municipal à partir de 9 h. Tarif : 1 €. Renseignements : 02 33 28 87 83

Dim. 3 mars 2013

Assemblée Générale du Centre de secours.

Mer. 6 mars 2013

Club de lecture à la médiathèque Emile Zola, à 20 h. Renseignements : 02 33 27 01 44

Dim. 10 mars 2013

Loto de l'Ass. Mouvement Vie Libre, au foyer municipal.

Du 11 au 29 mars 2013

Exposition du festival Ciné Environnement, dans le hall de l'hôtel de ville. Entrée libre aux horaires d'ouverture de la mairie.

Du 11 au 29 mars 2013

Exposition de dix photographies du concours organisé par le lycée agricole sur le thème de la Nature, à l'office de tourisme. Entrée libre aux horaires d'ouverture.

Mar. 12 mars 2013

Thé dansant organisé par l'Ass. cantonale des Aînés ruraux, au centre polyvalent à partir de 14 h.

Mar. 12 mars 2013

Avant-première du film Le Monde fantastique d'Oz, organisée par le Rotary Club au profit de l'Ass. Espoir en fête, au Rex à 20 h. Tarif : 15 €. Renseignements : 02 33 28 62 20

Sam. 16 mars 2013

Tournoi de tarot organisé par le Tarot club, au centre polyvalent.

Sam. 16 mars 2013

Motor Hotel, **concert-dessiné** organisé par la médiathèque Emile Zola, au Rex à partir de 17 h. Gratuit. Renseignements : 02 33 27 01 44

Dim. 17 mars 2013

Match de football de l'équipe A entre Sées et Le Merlerault-Nonant, au stade municipal à 15 h.

Vend. 22 mars 2013

Assemblée Générale du Jumelage Sées-Tönisvorst, à la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, à 20 h.30.

Sam. 23 mars 2013

Belote coïchée organisée par le Club de l'amitié, au centre polyvalent. Renseignements : 02 33 27 91 39

Sam. 23 mars 2013

Printemps des poètes à la médiathèque Emile Zola, à 15 h.30. Renseignements : 02 33 27 01 44

Sam. 23 mars 2013

La Librairie de M. Jean, **spectacle** au centre polyvalent à 20 h.30. Gratuit, libre participation aux frais.

Dim. 24 mars 2013

Finale du tournoi open de tennis de Sées au court couvert ou au gymnase en cas de mauvais temps. Finale dame à 14 h. et finale homme à 15 h.30.

Dim. 24 mars 2013

Match de football de l'équipe A entre Sées et Le Pays d'Ouche, au stade municipal à 15 h.

Du 26 au 29 mars 2013

Festival Ciné environnement, au Rex et au Foyer municipal.

Mar. 26 mars 2013

Assemblée Générale de l'Ass. cantonale des Aînés ruraux, au centre polyvalent à partir de 14 h.

Jeu. 28 mars 2013

Séance des « Bébés lecteurs » à la médiathèque Emile Zola, à 10 h. Renseignements : 02 33 27 01 44

Lun. 1^{er} avril 2013

Concours de la Boule Lyonnaise au square F. Mitterrand.

**Date du prochain dépôt
des informations à envoyer à
Elodie Boutros :**

15 mars 2013

elodie.boutros@sees.fr

06 46 46 48 12

■ Tribune de l'opposition

L'essence de l'intercommunalité

L'idée, en constituant une communauté de communes, est de moderniser des structures datant de l'époque Napoléonienne. Le but, en regroupant les communes, est de mutualiser les services aux habitants (regroupements, centralisation, économies d'échelle...) d'où des transferts de compétences vers la communauté de communes. Ainsi de très petites communes n'ayant pas les moyens de certaines prestations auparavant, en bénéficient actuellement. Surtout qu'aujourd'hui les citoyens se déplacent plus. En moyenne, 9 habitants sur 10 sortent de leur commune chaque jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, notre CDC s'est agrandie à 12000 habitants et est devenue la Communauté de communes des Sources de l'Orne. On peut constater par contre que les communes à l'est de Sées sont absentes bien que les habitants de ces communes viennent à Sées dans leur quotidien...

Il nous faut bien rappeler que Sées — de loin la plus importante en nombre d'habitants par rapport aux autres communes de la CDC — est de fait la ville « moteur ». C'est elle qui concentre l'essentiel des services, commerces, activités. C'est elle qui est identifiée comme ville centre. Au titre de moteur, elle se doit de se développer, d'être attractive, vivante, ... pour entraîner les communes alentour dans son sillage.

Ne l'oublions pas ! Favorisons-le !

Les Conseillers municipaux
« Sées Ensemble Maintenant »

■ Pratique

Permanences en mairie :

- Tribunal d'Alençon : le mercredi, sur demande.
- CPAM : le jeudi après-midi.
- Mission locale : le mardi après-midi et le jeudi matin.
- ADMR : le lundi, de 13 h.30 à 17 h.
- Mouvement Vie Libre : tous les jeudis, de 17 h. à 19 h. et le 1^{er} vendredi du mois, à 20 h.30.
- FNATH : le 2^e samedi du mois, de 10 h. à 11 h.30.
- Distribution alimentaire : tous les lundis et un jeudi sur deux, de 14 h. à 16 h.

Recensement militaire :

Les jeunes nés entre le 1^{er} et le 30 mars 1997 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 mars 2013 et après leurs dates d'anniversaires, munis du livret de famille des parents. L'attestation de recensement qui leur est remise est nécessaire pour les examens, les concours et le permis de conduire.

■ État civil

Naissances

- 23/01 : Ben Ayman Ibrahim
- 23/01 : Wailan Loiseau
- 27/01 : Andréa Cherel
- 04/02 : Alice Barbazange
- 04/02 : Manon Barbazange
- 14/02 : Noé Lecossier

Décès

- 28/01 : Madeleine Coué née Imboden, 82 ans.
- 28/01 : Christian Leroux, 58 ans.
- 28/01 : Paul Chevallier, 74 ans.
- 30/01 : René Durand, 81 ans.

Pharmacies de garde :

Du samedi 19 h. au lundi 9 h.

Mars

- 09 et 10 : Khin (Courtoimer)
02 33 28 40 55
- 16 et 17 : Potdevin (Nonant le Pin)
02 33 39 94 10
- 23 et 24 : Thieulin (Mortrée)
02 33 35 30 93
- 30 et 31 : République (Sées)
02 33 27 80 59

Avril

- 01 : Beague (Gacé)
02 33 35 60 12

Horaires d'ouverture du parc d'Argentré :

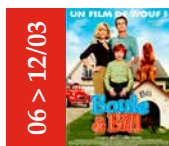
Du 1^{er} septembre au 30 mars :
8 h. - 17 h.

Changement d'adresse / ouverture :

Médecin généraliste Benoît LASCAUD
43 Rue d'Argentré – 61500 Sées
Tél. 02 33 82 72 60

La Galerie Sagienne
6 rue Lévêque – 61500 Sées
Tél. 06 10 15 80 51





Boule et Bill

Réal. : A. Charlot, F. Magnier
Avec F. Dubosc, M. Foïs, C. Crombez
Durée : 1h30
À partir de 6 ans
Genre : **Comédie, Famille**



Sublimes créatures

Réal. : Richard LaGravenese
Avec A. Ehrenreich, A. Englert, J. Irons
Durée : 1h58
Genre : **Fantastique, Romance**



Amitiés sincères

Réal. : S. Archinard, F. Prévôt-Leygonie
Avec G. Lanvin, J-H Anglade, W. Yordanoff
Durée : 1h44
Genre : **Comédie dramatique**



Le monde fantastique d'Oz

Réal. : Sam Raimi
Avec J. Franco, M. Kunis, R. Weisz
Durée : 2h07
Avant-Première. 15 €. Plus d'infos p.10
Genre : **Aventure, Fantastique, Action**



Die hard : belle journée pour mourir

Réal. : John Moore
Avec B. Willis, J. Courtney, S. Koch
Durée : 1h36
Genre : **Action**



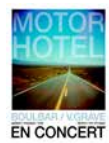
La tête en l'air

Réal. : Ignacio Ferreras
Avec A. Gonzalez, M. Rivera
Durée : 1h29
Genre : **Animation, Drame**



La folle escapade

Réal. : Martin Rosen
Avec J. Hurt, R. Briers, J. Bennett
Durée : 1h41
À partir de 6 ans
Genre : **Animation, Drame, Famille**



Motor Hotel

Avec Bertrand Boulbar, musicien et Vincent Gravé, dessinateur
Tarif : Gratuit
Genre : **Concert dessiné**



Jappeloup

Réal. : Christian Duguay
Avec G. Canet, M. Hands, D. Auteuil, L. de Laège
Durée : 2h10
Genre : **Drame, Biopic**



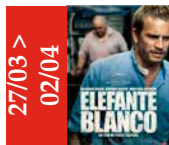
Au bout du conte

Réal. : Agnès Jaoui
Avec A. Jaoui, J-P Bacri, A. Bonitzer, A. Dupont
Durée : 1h52
Genre : **Comédie**



No

Réal. : Pablo Larraín
Avec G. García Bernal, A. Zegers, A. Castro
Durée : 1h57
Genre : **Historique, Drame**



Elefante Blanco

Réal. : Pablo Trapero
Avec R. Darin, J. Renier, M. Gusman, M. H. Arancibia
Durée : 1h45
Genre : **Drame**



Wadjda

Réal. : Haifaa Al Mansour
Avec W. Mohammed, R. Abdullah, A. Al Gohani
Durée : 1h37
Genre : **Drame**

Du 6 au 12 mars	mer. 6	jeu. 7	ven. 8	sam. 9	dim. 10	lun. 11	mar. 12
Boule et Bill	14h30		14h30	20h30	10h30-17h		
Sublimes créatures	20h30		20h30	14h30	14h30	20h30	
Amitiés sincères	17h	20h30	17h	17h	20h30		
Le monde fantastique d'Oz 3D							20h AVP
Printemps du cinéma : 17, 18, 19 mars. Tarif unique : 3,50 €							
Du 13 au 19 mars	mer. 13	jeu. 14	ven. 15	sam. 16	dim. 17	lun. 18	mar. 19
Die hard : belle journée pour mourir	20h30		20h30	20h30	17h		20h30
La tête en l'air VO	17h	20h30			20h30	20h30	
La folle escapade	14h30			14h30	14h30		
Motor Hotel				17h			
Du 20 au 26 mars	mer. 20	jeu. 21	ven. 22	sam. 23	dim. 24	lun. 25	mar. 26
Jappeloup	14h30		20h30	14h30	17h	20h30	
Au bout du conte	20h30		14h	20h30	14h30		
No VO	17h	20h30		17h00	20h30		
Ciné-environnement 26 > 29/03	Détails page 5. Programmation sur http://cineenvironnement.wordpress.com						
Du 27 mars au 2 avril	mer. 27	jeu. 28	ven. 29	sam. 30	dim. 31	lun. 1	mar. 2
Elefante Blanco VO				20h30	17h		20h30
Wadjda VO				17h	20h30	20h30	
Ciné-environnement 26 > 29/03	Détails page 5. Programmation sur http://cineenvironnement.wordpress.com						